



EUROPEAN UNION

OSCE Permanent Council Nr 1035 Vienne, 22 Janvier 2014

Déclaration de l'Union européenne en réponse à Sir Andrew Burns, Président de l'alliance sur le souvenir de l'holocauste et de l'Ambassadeur Roksanda Nincic, secrétaire d'Etat du MAE serbe

Nous tenons à remercier nos orateurs d'aujourd'hui, pour leurs présentations émouvantes. Nous tenons à remercier Sir Andrew Burns pour sa présidence réussie de l'Alliance internationale sur la mémoire de l'Holocauste et saluons le soutien déterminé et sans réserve de ses membres, de ses observateurs et de ses Partenaires Internationaux permanents à son document fondateur, la Déclaration de Stockholm de 2000. Nous remercions aussi la secrétaire d'Etat, l'Ambassadeur Roksanda Nincic, pour sa présentation et l'engagement de la Présidence serbe sur le sujet.

A l'occasion de la Journée internationale à la mémoire des victimes de l'Holocauste, mise en exergue cette année par le 70^{ème} anniversaire, le 27 janvier, de la libération du camp Auschwitz-Birkenau, l'Union européenne tient avant tout à rendre hommage aux victimes de cette tragédie. La politique de déportation et d'extermination mise en place en Europe pendant la seconde guerre mondiale est un crime contre l'humanité et une atteinte grave à la dignité humaine. Cette journée commémore chaque année les victimes de l'Holocauste, celles qui ont péri mais aussi celles qui ont survécu et qui ont eu le courage de témoigner, afin que jamais une tragédie semblable ne se reproduise.

Nous souhaitons, à cette occasion, rappeler le devoir de mémoire qui incombe à tous les Etats et nous appelons à une coopération internationale pour une mémoire collective de toutes les victimes de l'Holocauste.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est de notre devoir à tous de rester vigilants sur les dangers que constituent les manifestations d'intolérance qui peuvent se développer au sein de nos sociétés. Les événements récents en France, lors de l'attaque d'un magasin casher, et en Belgique, lors de l'attaque du musée juif de Bruxelles, ainsi que les actes perpétrés contre d'autres communautés en répercussions, montrent la priorité qui doit être accordée à la lutte contre toutes les formes d'intolérance pouvant mener à de telles tragédies.

L'Union européenne condamne et rejette toutes formes de racisme et de xénophobie, y compris l'antisémitisme. Nous appelons à combattre collectivement toutes les formes d'intolérance et les discours de haine. Ils doivent être traités par des actions de sensibilisation, d'éducation et à l'aide de législations relatives aux crimes motivés par la haine. Il en va de notre responsabilité collective d'œuvrer au respect entre les communautés. La journée internationale à la mémoire des victimes de l'Holocauste est pour nous l'occasion de rappeler que les dangers n'appartiennent malheureusement pas au passé et qu'ensemble les Etats participants peuvent et doivent combattre toutes les formes d'intolérance au sein de nos sociétés.

L'Union européenne tient également à rappeler que ce combat ne peut se faire sans la contribution essentielle de la société civile qui prévient des manifestations d'intolérance. L'établissement de partenariats avec la société civile est déterminante à la fois pour identifier les discriminations et sensibiliser les citoyens et leurs dirigeants. Nous tenons ainsi à réitérer notre attachement à la participation de ses représentants dans les événements de l'OSCE dédiés à ce sujet.

Nous rappelons les engagements pris au sein de l'OSCE de promouvoir l'éducation au sujet de la tragédie de l'Holocauste, y compris à l'égard des Roms et des Sinti.

L'Union européenne se réjouit des débats qui ont eu lieu en 2014 lors de l'événement commémoratif sur le 10ème anniversaire de la conférence de Berlin sur l'antisémitisme. Notre responsabilité est aujourd'hui d'agir sans la moindre

hésitation et il est nécessaire d'œuvrer à ce que ces questions soient prises en charge dans le cadre de notre organisation.

L'Union Européenne se félicite ainsi de la déclaration adoptée à Bâle sur le combat contre l'antisémitisme et appelle à sa pleine mise en œuvre.

Enfin l'Union Européenne se réjouit de l'accord trouvé dans le cadre de la négociation budgétaire pour accroître les moyens du département tolérance et non-discrimination du BIDDH. Les ressources du BIDDH doivent être utilisées à plein escient et doivent permettre de mettre en place des pratiques communes aux Etats participants dans la lutte contre les discours de haine et toutes les formes d'intolérance.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, l'Islande+ et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen; ainsi que la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre, Monaco et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande continue à être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.